

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

Le dix du mois de septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Plassay, sous la présidence de Monsieur Patrice BACHEREAU, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 04/09/2026.

Sont présents : M. Patrice BACHEREAU, Mme Josiane MENARD, Mme Marianne DELPORTE, M. Alain CLAUDON, Mme Nicole CHEMINADE, Mme Michaëlle DEGRANGE, M. Nicolas DUVERNOY, M. Jean-Luc GRADAIVE, M. Cristian HIMONNET, Mme Amandine MAIRE, Mme Marine MONGET, M. Bruno PAINSONNEAU, Mme Pascaline VINET, M. Jérémy YUNTA

Absent excusé : M. Cédric PAPIN, a donné procuration à M. Patrice BACHEREAU

Ouverture de la séance : M. Patrice BACHEREAU, Maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 14 pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05/06/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Seule candidate au poste de secrétaire de séance, Mme Marianne DELPORTE est élue à l'unanimité.

III - REGULARISATION VERSEMENT DON D'URGENCE PROTECTION CIVILE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite aux incendies de juillet 2026, et en réponse à l'appel aux dons de l'AMF, une aide de 1000 € a été versée aux communes impactées par les incendies.

Ce versement effectué en caractère d'urgence, mandat administratif n°448/63, article 65133 en date du 30/07/2026, doit être régularisé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte de régulariser cette dépense, par un vote à postériori.

IV -NOMINATION DÉLÉGUÉ PROTECTION DES DONNEES

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la CNI, concernant la mise à jour des informations relatives à la collectivité, à savoir la nomination d'un délégué.

Après délibération le Conseil Municipal, et à l'unanimité, a désigné M. Alain CLAUDON, comme délégué pour la commune à la protection des données.

V - NOMINATIONS DÉLÉGUÉS CNAS ET SOLURIS

Suite à la démission de Mme Michaëlle DEGRANGE, Conseillère municipale, au 14 septembre 2026, le conseil municipal, doit délibérer pour nommer un nouveau membre au CNAS.

Considérant que ces mêmes dispositions prévoient, par dérogation, que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres, de ne pas procéder au scrutin secret et d'opter pour un autre mode de vote,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, a désignés :

- M. Jean-Luc GRADAIVE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, pour le CNAS
- M. Patrice BACHEREAU, comme membre titulaire auprès de SOLURIS.

VI - POINT MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Maire explique que l'enduit extérieur, réalisé dans les règles de l'art, a été dégradé par plusieurs entreprises et qu'il ne pourra pas rester en l'état. En revanche il paraît difficile que certaines entreprises reconnaissent leur responsabilité. Il est possible qu'une expertise soit obligatoire pour solutionner ce sinistre.

L'entreprise qui a réalisé la couverture doit refaire le faitage, non conforme aux attentes.

La salle des associations devrait être réceptionnée courant octobre, vraisemblablement avec des réserves.

VII - DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de voter les crédits suivants, par une décision modificative au budget 2026

LIBELLE	Opérations	Articles	A augmenter	A diminuer
Maison des associations	152	21318	30 000 €	
Installation caméras de surveillance	140	2188	3 000 €	
Extincteurs	63	2188	2 000 €	
Autres		65888		35 000 €
TOTAL			0 €	0 €
Virement à la section d'investissement				35 000 €
Virement de la section de fonctionnement			35 000 €	

VIII - REVISION PLAFOND IFSE FILLIERE TECHNIQUE

Le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2018, dans laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'instaurer le RIFSEEP et avait fixé les plafonds d'attribution par filières.

Il informe également que le plafond de l'IFSE avait été modifié par délibération en date du 7 mars 2019, et propose de délibérer sur une nouvelle révision du montant maximal individuel qui avait été fixé à 1040 € pour la filière technique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal, décide de modifier le tableau comme suit :

Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel En euros
Adjointes techniques territoriaux	Groupe 2	Agent d'exécution	2000 €

IX - COMPTE-RENDU CORRESPONDANT DEFENSE

Jean Luc GRADAIVE, élu « correspondant défense » pour le Conseil Municipal de Plassay, explique que la Commune a répondu à l'appel du soutien national concernant le recensement des moyens qui pourraient être mis à disposition par la Commune.

En l'occurrence, la Commune de Plassay ne dispose d'aucun bâtiment ou parking pouvant répondre aux besoins exprimés.

X -VENTE CHEMIN RURAL CHARRIER

Le Maire explique qu'en parallèle de la vente du terrain il doit y avoir une mise à jour du cadastre par le géomètre qui a procédé au bornage.

Il propose de fixer le prix de vente définitif du chemin rural à 7640 euros.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

XI - VENTE TERRAIN COMMUNAL

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme LIGNERON Léa et M. REVERSEAU Dorian qui souhaitent acquérir un terrain communal en vue de construire.

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré ZK 0089 d'une superficie de 14930 m² et il serait possible d'en vendre une partie correspondant à leur besoin.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la vente d'un terrain d'une superficie d'environ 1500 m² constructibles, auquel sera ajouté une bande de terrain d'environ 300 m² non constructibles, pour un prix total de 60000 €.

Dans un premier temps, la commune devra déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour réaliser une division parcellaire sur la parcelle ZK0089, et le Conseil Municipal autorise la Maire à déposer ce document d'urbanisme et à signer tout document s'y afférant.

XII - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de faire réaliser un parking pour accéder à la maison des associations.

Cette dépense est éligible à la répartition des amendes de police, dans le cadre de réalisation de parking.

Le devis établi par SCOTPA s'élève à 37 940,40 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Amendes de police (sollicitées) : 18 970,20 € (50 %)

Apport commune : 18 970,20 € (50 %)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

- Il est évoqué une hausse de la taxe foncière de la part de l'intercommunalité.

- Des problèmes de ramassage d'ordures ménagères ont été relevés. Le Maire contactera CYCLAD pour les en informer. Il est demandé si un ramassage supplémentaire l'été pourrait avoir lieu.
- Le Maire indique que Michaelle DEGRANGE assiste à sa dernière réunion de Conseil Municipal, intégrant de façon définitive le secrétariat de mairie le 14 septembre.

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 40.

Mme Josiane MENARD

Mme Marianne DELPORTE

M. Cristian HIMONNET

M. Jean-Luc GRADAIVE

Mme Michaëlle DEGRANGE

M. Nicolas DUVERNOY

Mme Amandine MAIRE

Mme Marine MONGET

M. Bruno PAINSONNEAU

M. Jérémy YUNTA

La secrétaire de séance,
Marianne DELPORTE

le Maire
Patrice BACHEREAU